

# MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

---

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

Le 15 janvier 2014, est entré en vigueur le règlement suivant :

- Règlement numéro 2013-093 modifiant le règlement numéro 219 relatif au zonage (quai privé).

Ce règlement a été adopté en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

Ce règlement peut être consulté de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi, au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers.

DONNÉ À LA MACAZA CE 3<sup>e</sup> jour de février 2014.

La directrice générale adjointe,

Louise Rudacovitch

---

Règlement 2013-093

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Louise Rudacovitch, directrice générale adjointe de la municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville et à l'église, entre 10 h et 16 h 30 et le journal l'Information du Nord, secteur de la Rouge, édition du 5 février 2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de février 2014.

La directrice générale adjointe

Louise Rudacovitch